



Extrait du Registre aux délibérations

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort

Séance du 21 avril 2026

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort a émis, dans sa séance du 21 avril 2026, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

5. Règlement temporaire de la circulation dans la Route de Grundhof (CR 364) à l'intérieur de la localité de Beaufort

Article 1 : La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le passage de deux véhicules à hauteur de l'intersection avec la rue am Wangert à Beaufort, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal, le passage sera temporairement réglé par des feux tricolores. Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 2 : Le présent règlement est en vigueur du 27 avril 2026 à 7h00 au 4 mai 2026 à 17h00.

Article 3 : Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour expédition conforme,
Beaufort, le 21 avril 2026

le bourgmestre,
Jean-Luc Nosbusch

le secrétaire communal,
Christophe Bastos
(contreseing art. 74 loi communale)